

Urgent : inscription au Trophée Initiatives RSE en Armagnac

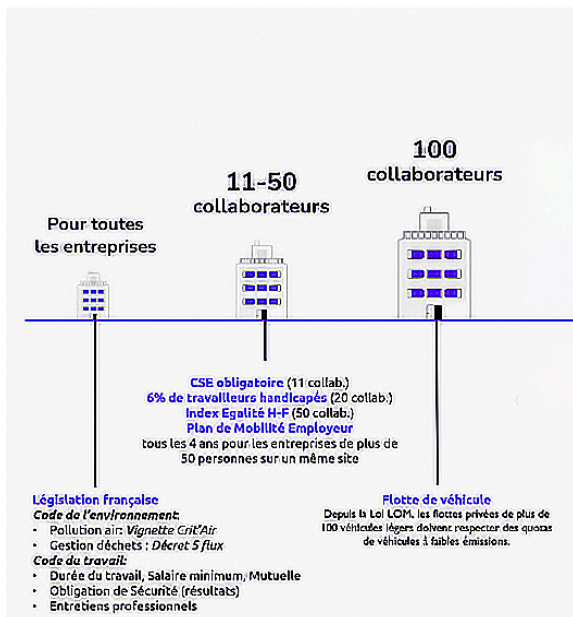
Pour mettre en valeur une de vos réussites



Urgent : inscription au Trophée Initiatives RSE en Armagnac

La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) va s'imposer au cours des années à venir à toutes les entreprises, y compris individuelles, à tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives), aux organismes publics et aux collectivités locales.

Depuis une quinzaine d'années, des lois instituent des obligations en matière sociale et environnementale et cela se poursuit.



Quelques unes des obligations déjà imposées aux entreprises ayant de 0 à 100 collaborateurs

Mais il se trouve que beaucoup d'entreprises font de la RSE comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. Car tout chef d'entreprise qui réussit applique de bonnes pratiques ! Et ces bonnes pratiques, c'est de la RSE ! Or, actuellement, la RSE va au-delà des lois existantes. D'où l'idée lancée par l'association Pimao.

Le Trophée Initiatives RSE en Armagnac

L'association Pimao s'est donné pour mission : « Mieux vivre au pays dans ce monde qui change ».

Pimao, en accord avec les acteurs politiques et économiques du Pays d'Armagnac (1) sur cette question de RSE, s'est associée à Karin Boras, pionnière de la RSE depuis 22 ans et directrice adjointe de la chaire Gouvernance et RSE au Mans Université.

Leur objectif ? Lancer un projet de Trophée visant à aider les chefs d'entreprise à mettre en lumière leurs actions en faveur de l'un des trois domaines suivants :

sociétal (relations avec clients, fournisseurs, société civile)

social (conditions de travail, lutte contre les discriminations, gestion des emplois)

environnemental (lutte contre le changement climatique, gestion économe des ressources, biodiversité).

On sait que ce sont les domaines de la RSE.

Pour ce faire, le **Trophée Initiatives RSE en Armagnac** est lancé. Le délai d'appel à candidature court déjà ! Il va du 22 novembre au 24 décembre 2024. Plusieurs Trophées seront remis aux lauréats jeudi 20 mars 2025.

Pourquoi candidater ?

Pour mettre en valeur votre entreprise en mettant en lumière une de vos bonnes actions

Pour faire un pas pour développer votre entreprise, sans avoir à subir passivement le flot de nouvelles règles qui pourraient menacer rapidement votre entreprise (2).

La candidature est gratuite !

Le candidat n'a rien à faire !

Deux professionnelles de la RSE présenteront gratuitement l'action du candidat pour la mettre en lumière.

Le candidat n'a pas de dossier à monter : c'est Pimao qui le constitue à partir de l'interview du candidat.

Chaque candidat reçoit une vidéo de présentation du projet.

Comment candidater ?

On peut :

soit s'inscrire via le formulaire d'inscription en ligne sur [<http://www.pimao.fr/>]

soit scanner le QR code présenté ici :



Calendrier

22 novembre 2024 : lancement de l'appel à candidatures

24 décembre 2024 : clôture de l'appel à candidatures

janvier-février 2025 : audition des candidats et constitution des dossiers

20 mars 2025 : remise des Trophées.

Pour en savoir plus [<http://www.pimao.fr/>].

(1) Soit les 4 communautés de communes Ténarèze, d'Artagnan en Fezensac, Grand Armagnac et Bas-Armagnac. (2) Karin Boras estime que toute entreprise qui se tiendrait à l'écart de la RSE serait amenée à disparaître.

N.B. - Sur la photo du haut de page, de g. à dr.: Carine Couerbe (chef de projet RSE Pimao), Alain Marin (président de Pimao) et Karin Boras.

Un peu plus...

La Commission européenne définit en 2011 la responsabilité sociétale des entreprises comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets exercés sur la société ».

Pour assumer cette responsabilité, les entreprises doivent respecter la législation et les conventions collectives. Pour s'en acquitter pleinement, il faut avoir engagé en collaboration étroite avec les parties prenantes (fournisseurs, clients, sous-traitants etc.), un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans les activités commerciales et la stratégie de base.

La norme ISO 26000 associe le périmètre de la RSE à 7 piliers :

La gouvernance de l'organisation.

Les droits de l'Homme.

Les relations et conditions de travail.

L'environnement.

La loyauté des pratiques.

La protection des consommateurs

